

N°

042-11-25

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE D'ALÈS

Service : Animation Seniors  
Tel : 04.66.52.98.96  
Réf : MR/JR/RB/CD

**OBJET : Animation musicale à l'Espace Cazot - Société Arc en ciel Productions – Spectacle « Y'a d'la Joie » - Semaine Bleue – Service Animation Seniors**

**Le Président du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Alès,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles,

**Vu** le Code de la Commande Publique,

**Vu** la délibération n°25\_02\_11 du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Alès en date du 27 mars 2025 portant délégations de pouvoirs au Président du Centre Communal d'Action Sociale,

**Considérant** la nécessité de recourir à la prestation d'animation musicale de la Société Arc en ciel Productions – Spectacle « Y'a d'la Joie »

**Considérant** la nature de ces prestations, que cette dernière ne peut être assurée que par la Société Arc en Ciel Productions,

### DÉCIDE

**ARTICLE 1 :** La Société Arc en ciel Productions, représentée par Madame Sophie Berquez, domiciliée 22 rue Pierre Mendès France - CS 10253 Torcy - 77202 MARNE LA VALLÉE CEDEX 1, est retenu au titre de la présente prestation pour un montant de 7 100 € TTC.

**ARTICLE 2 :** Un contrat sera signé avec la Société Arc en Ciel Productions, pour sa prestation d'animation, « Y'a d'la Joie » à l'Espace Alès Cazot, Rue Jules Cazot 30100 Alès prévue le samedi 8 novembre 2025.

**ARTICLE 3** : Le montant global de la prestation s'élève à la somme de **7 100 € TTC**

**ARTICLE 4:**

Madame la Directrice du CCAS et Monsieur le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.



Alès, le 6 NOV. 2025

**Le Président**  
**Christophe RIVENQ**

*La présente décision, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès du Président du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Alès, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R.421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Spectacles et tournées artistiques - Comédies musicales

BP 14 - 76117 Incheville

Tél : 03.22.60.89.03 - E-mail : [trabucco@wanadoo.fr](mailto:trabucco@wanadoo.fr)

**[www.compagnietrabucco.com](http://www.compagnietrabucco.com)**

SARL AU CAPITAL DE 7.622,45 EUROS - RC MEAUX B 402 101 430 - APE : 9001Z  
LICENCE 2 : PLATESV-R-2019-001016 - LICENCE 3 : PLATESV-R-2020-003866

SARL AU CAPITAL VARIABLE DE 7.622,45 EUROS - RC MEAUX B 402 101 430 - APE : 9001 Z  
LICENCE 2 : PLATESV-R-2019-001016 - LICENCE 3 : PLATESV-R-2020-003866

CONTRAT DE VENTE N° 251108 DU 30/09/2025

## ENTRE LES SOUSSIGNÉS

### ARC EN CIEL PRODUCTIONS

Représenté par Madame BERQUEZ Sophie, agissant en sa qualité de Gérante,  
domicilié au 22 Rue Pierre Mendès France - CS 10253 Torcy - 77202 MARNE LA VALLEE cedex 1  
Ci après dénommé "le Vendeur" d'une part

ET

### LE CCAS DE LA VILLE D'ALÈS

Représenté par Christophe RIVENQ, agissant en sa qualité de Président du CCAS,  
domicilié au 5 rue Baronne - 30100 ALÈS.

Ci après dénommé "l'Acheteur" d'autre part.

Il est exposé ce qui suit :

Le Vendeur dispose du droit de représentation dans le monde entier du spectacle suivant, pour lequel il s'est assuré du concours des Artistes nécessaires (5 chanteurs-danseurs de comédie musicale) à la représentation du spectacle :

### «Y'A D'LA JOIE»

L'Acheteur s'est assuré de la disposition de l'Espace Alès Cazot, rue Jules Cazot à Alès.  
En aucun cas l'Acheteur ne pourra changer le lieu du spectacle sans l'accord écrit du Vendeur.

Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit :

#### Article 1 - OBJET

L'Acheteur réalisera une représentation du spectacle surnommé, sur le lieu précité, le **samedi 8 novembre 2025 à 14h30**, pour une durée de 110 minutes (2 fois 55) plus un entracte de 20 minutes.

PARAPHES VENDEUR :

PARAPHES ACHETEUR

Spectacles et tournées artistiques - Comédies musicales

BP 14 - 76117 Incheville

Tél : 03.22.60.89.03 - E-mail : [trabucco@wanadoo.fr](mailto:trabucco@wanadoo.fr)

**[www.compagnietrabucco.com](http://www.compagnietrabucco.com)**

SARL AU CAPITAL DE 7.622,45 EUROS - RC MEAUX B 402 101 430 - APE : 9001Z  
LICENCE 2 : PLATESV-R-2019-001016 - LICENCE 3 : PLATESV-R-2020-003866

SARL AU CAPITAL VARIABLE DE 7.622,45 EUROS - RC MEAUX B 402 101 430 - APE : 9001 Z  
LICENCE 2 : PLATESV-R-2019-001016 - LICENCE 3 : PLATESV-R-2020-003866

## Article 2 - OBLIGATIONS DU VENDEUR

Le Vendeur fournira le spectacle entièrement monté et assumera la responsabilité artistique de la représentation. En sa qualité d'employeur, il assurera les rémunérations, charges sociales et fiscales comprises, de son personnel attaché au spectacle.

Le Vendeur prendra en charge les frais de déplacement, d'hébergement des artistes et des techniciens qui l'accompagnent le jour de la représentation (**sauf les 7 repas du midi**).

Le Vendeur fournira tous les éléments nécessaires à la publicité :

50 affiches, dossiers de presse, photos.

## Article 3 - OBLIGATIONS DE L'ACHETEUR

L'Acheteur fournira le lieu de la représentation en ordre de marche, y compris le personnel nécessaire au montage et au démontage, et le service de sécurité.

En sa qualité d'employeur il assurera les rémunérations, charges sociales et fiscales comprises, de ce personnel. Il aura à sa charge les droits d'auteurs et en assurera le paiement.

L'Acheteur prendra en charge les frais de restauration des artistes et des techniciens du spectacle, le **midi** le jour de la représentation : **7 repas chauds et boissons**.

En matière de publicité et d'information, l'Acheteur s'efforcera de respecter l'esprit général de la documentation fournie par le Vendeur, et observera scrupuleusement les mentions obligatoires.

## Article 4 - PRIX DU SPECTACLE

**Le prix du spectacle est fixé à 7100,00 € TTC., soit 6729,86 € HT, TVA (5,5%) : 370,14 €.**

## Article 5 - MONTAGE - DÉMONTAGE - RÉPÉTITIONS

**La salle sera mise à disposition du Vendeur le samedi 8/11/2025 de 9h00 à 13h00 afin de permettre la mise en place, les réglages lumière et la balance.**

## Article 6 - ASSURANCES

Le Vendeur est tenu d'assurer contre tous les risques tous les objets lui appartenant, ou appartenant à son personnel.

l'Acheteur déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à la représentation du spectacle dans la salle.

## Article 7 - ENREGISTREMENT - DIFFUSION

Tout enregistrement ou diffusion ou photographie, même partiel, du spectacle, devra faire l'objet d'un accord particulier.

PARAPHES VENDEUR :

PARAPHES ACHETEUR :

Spectacles et tournées artistiques- Comédies musicales

BP 14 - 76117 Incheville

Tél : 03.22.60.89.03 - E-mail : trabucco@wanadoo.fr

**www.compagnietrabucco.com**

SARL AU CAPITAL DE 7.622,45 EUROS - RC MEAUX B 402 101 430 - APE : 9001Z  
LICENCE 2 : PLATESV-R-2019-001016 - LICENCE 3 : PLATESV-R-2020-003866

SARL AU CAPITAL VARIABLE DE 7.622,45 EUROS - RC MEAUX B 402 101 430 - APE : 9001 Z  
LICENCE 2 : PLATESV-R-2019-001016 - LICENCE 3 : PLATESV-R-2020-003866

## Article 8 - PAIEMENT

Le règlement, tel que défini à l'article 4, se fera selon les échéances suivantes :  
**La totalité, soit 7100,00 € par mandat administratif après la prestation sur facture.**

## Article 9 - PARAFISCALE (Barrer la mention inutile)

- 1) L'Acheteur n'est pas assujetti au paiement de la taxe parafiscale, le Vendeur prendra en charge le paiement de la taxe.
- 2) ~~L'Acheteur est assujetti au paiement de la taxe parafiscale, l'Acheteur prendra en charge le paiement du montant de la taxe, calculée sur le montant H.T. des recettes de la billetterie.~~

## Article 10 - ANNULATION DE CONTRAT

Le présent contrat se trouverait suspendu ou annulé de plein droit, et sans indemnité d'aucune sorte, dans tous les cas reconnus de force majeure. Le défaut ou le retrait des droits de représentation à la date d'exécution du présent contrat entraînerait sa résiliation de plein droit pour inexécution de la clause essentielle du paragraphe de son exposé.

Toute annulation du fait de l'acheteur entraînerait pour cette partie défaillante l'obligation de verser à l'autre une indemnité calculée de la façon suivante :

100% du prix de vente ttc, si l'annulation intervient à partir d'un mois avant la date du spectacle.

50% du prix de vente ttc si l'annulation intervient entre 3 et 1 mois avant le spectacle.

Et aucune indemnité ne sera demandée si l'annulation intervient plus de 3 mois avant le spectacle.

Si le vendeur venait à annuler le spectacle de son propre fait moins de 3 mois avant le spectacle, l'indemnité à verser par celui-ci serait calculée sur la base des frais réellement engagés par l'acheteur.

## Article 11 - COMPÉTENCE JURIDIQUE

En cas de litige portant sur l'application ou l'exécution du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux territorialement compétents, mais seulement après épuisement des voies amiables.

PARAPHES VENDEUR :



PARAPHES ACHETEUR :



Spectacles et tournées artistiques - Comédies musicales

BP 14 - 76117 Incheville

Tél : 03.22.60.89.03 - E-mail : trabucco@wanadoo.fr

**www.compagnietrabucco.com**

SARL AU CAPITAL DE 7.622,45 EUROS - RC MEAUX B 402 101 430 - APE : 9001Z  
LICENCE 2 : PLATESV-R-2019-001016 - LICENCE 3 : PLATESV-R-2020-003866

SARL AU CAPITAL VARIABLE DE 7.622,45 EUROS - RC MEAUX B 402 101 430 - APE : 9001 Z  
LICENCE 2 : PLATESV-R-2019-001016 - LICENCE 3 : PLATESV-R-2020-003866

## Article 12 - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

L'annexe et la fiche technique font partie intégrante du contrat.

La billetterie sera fournie et mise en place par l'acheteur.

L'Acheteur n'est pas autorisé à sous traiter les droits du spectacle et de publicité avec un tiers.

Pour être valable, ce contrat devra être renvoyé signé dans les 10 jours au Vendeur.

Une fois ce délai expiré, le Vendeur pourra s'estimer libre de tout engagement.

Fait à Torcy, en deux exemplaires originaux, le 30 septembre 2025.

Nombre de pages : 4

Nombre de mots rayés ou nuls :

LE VENDEUR : signature et cachet  
(mention manuscrite « lu et approuvé »)

*lu et approuvé*

**Arc en ciel**  
**PRODUCTIONS**  
Spectacles et tournées artistiques  
Opérette - Revue - Musicals  
BP 14 - 76117 INCHEVILLE  
Tél. 03 22 60 89 00 - Fax 03 22 54 67 19  
Email : trabucco@wanadoo.fr  
RC MEAUX B 402 101 430

L'ACHETEUR : signature et cachet  
(mention manuscrite « lu et approuvé »)

*lu et Approuvé*



Le Président du CCAS  
Maire d'Alès  
Président d'Alès Agglomération  
Conseiller Régional Occitanie  
Christophe RIVENQ